

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017**  
~~~~~

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Chantal COMBACAL, Mme Josette CUTANDA

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 5211-1 et L. 2121-31,

VU les comptes de gestion 2016 transmis par le Trésorier de Gignac pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe SOM,
- Budget annexe Autorisation Droits des Sols (ADS),
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe « PAE Trois Fontaines » au Pouget,
- Budget annexe « ZAE Les Garrigues » (Parc d'activité Les Treilles) à Aniane,
- Budget annexe « ZAE La Tour » à Montarnaud,
- Budget annexe « ZAE La Garrigue » à St André de Sangonis,
- Budget annexe « ZAE E. Carles » à St Pargoire
- Budget annexe « ZAC La Croix » à Gignac,

VU que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2016 préparés par l'ordonnateur et issus de la comptabilité de ce dernier,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2016 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac ; ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2016 préparés par l'ordonnateur,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les comptes de gestion 2016 du budget principal et les 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2016 préparés par l'ordonnateur,
- d'autoriser le Président à signer les comptes de gestion 2016 du budget principal et les 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1442 le 21/03/17

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc199345-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET